



Union SNUI – SUD Trésor
80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

Communiqué de presse

Jeudi 22 Octobre 2009

Impôts locaux : des hausses qui en annoncent d'autres...

En 2008, le produit global des quatre impôts locaux s'est élevé à 65 milliards d'euros (plus 4,5 milliards d'euros de taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par 9 ménages sur 10). Les impôts directs locaux constituent environ 40 % des recettes de fonctionnement des collectivités locales. Il faut ajouter les autres recettes (les impôts indirects locaux, la TEOM) qui représentent 20 % des recettes de fonctionnement.

Des hausses déjà constatées...

Des compétences élargies : les régions sont compétentes dans les secteurs du transport ferroviaire, de soutien à l'activité économique, de la formation professionnelle, de la voirie, pour le paiement des personnels dits TOS de l'éducation nationale... Les départements ont de larges compétences en matière d'aide sociale (RMI – 1 120 000 bénéficiaires en 2008 - devenu RSA, APA - 1 115 000 bénéficiaires fin 2008 -...); les dépenses d'intervention des collectivités locales, surtout constituées de transferts sociaux et d'aides sociales, ont augmenté de 26 % entre 2004 et 2008. Les communes et les groupements de communes ont en charge des compétences qui elles aussi évoluent (traitement des déchets...).

A tous les niveaux, les besoins augmentent : la question du financement public local est cruciale, d'autant plus que les collectivités locales réalisent les trois quarts de l'investissement public en France.

Les effets directs et indirects de la crise : la crise a touché les budgets des collectivités locales. Les droits de mutation à titre onéreux ont connu une baisse en 2008 (- 8,5 % pour les départements et - 3,6 % pour les communes) du fait de la baisse du nombre de mutations et de la baisse du prix des transactions. L'accès au crédit (emprunts souscrits par les collectivités locales) a été également plus difficile avec la crise, ce qui a affecté des possibilités de financer des investissements publics locaux.

Le cycle électoral des communes : 2008 a été une année électorale pour les communes. Quelle que soit la sensibilité politique des nouveaux élus, toute élection est suivie d'une hausse des impôts en début de mandat, hausse motivée par la nécessité de financer les dépenses (investissements...) des programmes électoraux.

... des hausses prévisibles

Un contexte économique très fragile et des besoins sociaux en hausse : les effets de la crise se feront sentir en 2010. Les droits de mutation devraient donc être encore affectés. En outre, les besoins en matière d'aide sociale seront importants avec la hausse du chômage (on peut s'attendre à une hausse sensible des dépenses en matière de RSA par exemple, sans compter les aides et mesures sociales locales qui seront impactées par la crise).

Une réforme de la taxe professionnelle qui creuse le manque à gagner : le coût de la « suppression » de la taxe professionnelle est évalué à environ 7 milliards d'euros par an en rythme de croisière. Ce coût aura des répercussions pouvant être multiples : paupérisation des services publics locaux voire privatisation de certains d'entre eux, hausse des autres impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière notamment), compensation de l'Etat donc du contribuable national (donc transfert du problème au contribuable national).

Une évolution incertaine des autres sources de financement : les effets de la crise sur certains impôts tels que les droits de mutation se feront sentir encore en 2010. Il faudrait en effet une hausse spectaculaire du marché immobilier (sur le plan du nombre et sur celui du prix des transactions) pour revenir au niveau de 2007.